Remarques finales de Marie Kattia Dorestant Lefruy au nom du BAI et du Rezo Fanm BAI

Pré-session à l'Examen périodique universel (EPU) sur Haïti
Genève, Suisse | Le 18 novembre 2026

Excellences :

Je vous remercie encore une fois d'être ici aujourd'hui pour écouter la société civile haïtienne s'exprimer sur la situation des droits humains en Haïti.

Je voudrais conclure en soulignant que les droits des femmes ne peuvent être considérés comme des priorités secondaires dans une situation difficile, ni comme accessoires aux mesures de sécurité en cette période de crise. Comme le stipulent la résolution 1325 du Conseil de sécurité et les suivantes, connues comme « l'agenda Femmes, paix et sécurité », l'autonomisation des femmes en tant que décideuses et la prise en compte des considérations spécifiques au genre sont en effet essentielles à une réponse efficace à la crise et à la garantie d'une paix stable et d'une prospérité à long terme en Haïti. Il s'agit certes de nos droits et de notre dignité en tant que femmes et filles haïtiennes. Mais il s'agit tout autant de la stabilité sociale dans son ensemble.

Les femmes et les filles haïtiennes ont beaucoup à offrir à notre pays et au monde entier. Et répondre à nos besoins spécifiques, notamment en luttant contre la violence basée sur le genre et en nous aidant à participer à parts égales à la gestion de la situation actuelle, n'est pas seulement une question de respect de nos droits. C'est indispensable pour l'avenir d'Haïti.

À cette fin, je vous demande de placer nos recommandations au cœur de votre examen de la situation des droits humains en Haïti.